

# PROCES-VERBAL

## Séance du conseil général du 23 juin 2020

Présidence : Madame Lise Bettex, présidente.

### ORDRE DU JOUR

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Nominations règlementaires
4. Préavis n° 01/2020 : Les comptes 2019
5. Informations de la Municipalité
6. Divers

**Mme Lise Bettex, présidente**, souhaite la bienvenue aux membres présents. La situation sanitaire actuelle nécessite de prendre diverses mesures destinées à lutter contre la propagation du coronavirus ; raison pour laquelle, cette séance se déroule exceptionnellement à la Grande salle de Missy. Elle salue également Mme Joëlle Monney, boursière, les membres de la municipalité et notamment les nouveaux municipaux : Madame Anne-Michèle Enggist, Madame Christelle Iff Thévoz et Monsieur Nicolas Pilet.

Le bureau du conseil a nommé Mme Josette Blanc vice-présidente ad interim pour cette séance.

Pour des raisons pratiques, afin de faciliter le comptage des voix en cas de vote, un bulletin de couleur a été distribué à chaque membre.

Elle rappelle que, comme lors des dernières séances, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. De plus, uniquement les conclusions du rapport de commission seront lues. Il n'y a pas d'opposition.

La séance est ouverte par appel avec 29 membres présents sur 36. Le quorum est atteint, l'assemblée peut donc commencer valablement à 20h00.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **M. Gäel Thévoz** et **M. Mickaël Buffier**.

**Mme Lise Bettex, présidente**, soumet l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques.

#### 1. PV de la dernière séance

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe à la consultation du procès-verbal du 10 décembre 2019 et ouvre la discussion.

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal du 10 décembre 2019 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

## **2. Communications du bureau**

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe à diverses communications :

- Le 20 janvier 2020 a eu lieu la visite annuelle du préfet afin de faire le point. Celui-ci a demandé au législatif d'anticiper le renouvellement de ses membres en vue de la nouvelle législature 2021-2026. Mme Lise Bettex, présidente, encourage chaque conseiller à faire appel aux membres de leur entourage pour rejoindre le conseil général.
- Des votations fédérales et des élections complémentaires cantonales et communales se sont déroulées le 9 février. Mme Anne-Michèle Enggist a été élue municipale, au premier tour.
- Les conseillers/ères ont reçu, le 14 février, un courrier pour les informer de l'annulation du conseil général de mars.
- Le 24 février, le bureau a procédé à l'assermentation de la nouvelle municipale, Mme Anne-Michèle Enggist. Elle a repris le dicastère de l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la police des constructions et les écoles.
- Les lettres de démission de Mme Tiffany Buffier et de M. Gérard Blanc ont été reçues le 23 avril. La présidente donne lecture de ces deux courriers.
- Le 30 avril le bureau a reçu l'arrêté de convocation de la préfecture afin de procéder à une élection complémentaire le 21 juin, avec délai de dépôt des listes au 25 mai.
- Suite à cela, une liste avec deux candidats a été déposée. Il s'agit de Mme Christelle Iff Thévoz et M. Nicolas Pilet qui ont été élus tacitement à la municipalité. Les règles concernant l'élection tacite était étendue aux communes à conseil général durant la crise du COVID. L'élection complémentaire du 21 juin a été annulée.
- L'assermentation des deux nouveaux municipaux a eu lieu le 8 juin. La répartition de leurs dicastères se trouve sur le site internet communal.
- Le chœur d'hommes de Missy devait organiser le giron de chant en 2021. Le comité renonce à cette manifestation, pour 2021, suite à des difficultés de recherche de sponsoring. Il reporte sa candidature pour 2023.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

## **3. Nominations règlementaires**

### **Présidence du conseil général :**

**Mme Lise Bettex, présidente**, rappelle les articles 8 et 9 du règlement du conseil général. Elle annonce qu'elle est disposée à renouveler son mandat et cède la parole à la vice-présidente ad interim.

**Mme Josette Blanc, vice-présidente ad interim**, demande à l'assemblée si des membres souhaitent se porter candidat. Il n'y a pas d'autre candidature. Mme Josette Blanc procède à l'élection de la présidente. Mme Lise Bettex est réélue tacitement pour une année avec les félicitations de l'assemblée.

### **Vice-présidence :**

**Mme Lise Bettex, présidente**, a contacté M. Vincent Bardet et le propose à cette fonction. Il n'y a pas d'autre candidat. M. Vincent Bardet est élu tacitement avec les félicitations de l'assemblée.

### **Secrétaire :**

La secrétaire Mme Béatrice Wolf est élue jusqu'à la fin de la législature soit 2021.

### **Scrutateurs :**

Le bureau du conseil propose :

- M. Gaël Thévoz et M. Mickaël Buffier fonctionneront comme scrutateurs, selon l'usage, étant donné qu'ils étaient suppléants.
- Mme Claudine Galliker et Mme Madeline Péter sont nommées suppléantes.

La proposition est acceptée à une forte majorité et sans avis contraire.

### **Commission de gestion :**

Elle sera formée de Mesdames et Messieurs :

Sophie Quillet, rapporteur  
Bernard Thévoz  
Charles Thévoz  
François Riesen  
Joël Péter

Suppléants :

Thomas Quillet  
Josette Blanc

### **Commission des finances :**

Elle sera formée de Madame et Messieurs :

Yves Mathis, rapporteur  
Jacques Blanc  
Guy-Olivier Jeunet

Suppléant :

Andrée-Luce Quillet

La proposition des membres des deux commissions est acceptée à une forte majorité et sans avis contraire.

Les postes suivants étant attribués pour toute la législature, il n'y a pas de changement :

- **Les délégué(e)s à l'ASIPE**  
Suppléant : Aurélien Karg  
Joël Péter
- **Les délégué(e)s à l'AGMV**  
Suppléants : Pascal Quillet  
Jean-Pierre Bardet  
Nicolas Thévoz  
Marc Blanc
- **Huissier**  
François Riesen
- **Commission de recours :**  
Claude Quillet  
Bernard Thévoz  
Thomas Quillet

Prochainement, un courrier sera envoyé aux conseillers/ères afin qu'ils prennent note de ces nouvelles attributions. Une à deux commissions ad hoc devront être formées ultérieurement pour de futurs préavis. Les membres qui n'ont pas été nommés fonctionneront probablement dans ce cadre.

**Mme Lise Bettex, présidente**, tient à rappeler l'importance des commissions. Il est de la responsabilité des membres de participer aux séances et d'effectuer avec sérieux le travail demandé par le règlement.

Aucune question ou remarque n'est formulée.

#### **4. Préavis n° 01/2020 : Les comptes 2019**

La commission de gestion composée de Mesdames et Messieurs Bernard Thévoz, rapporteur, Sophie Quillet, Charles Thévoz, François Riesen et Marianne Morel s'est réunie à deux reprises afin d'examiner les comptes et la gestion communale de l'année 2019.

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole à **M. Bernard Thévoz, rapporteur**, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission de gestion propose au conseil général d'accepter les comptes communaux tels que présentés.

**Mme Lise Bettex, présidente**, demande si la municipalité souhaite ajouter une remarque. Ce n'est pas le cas.

Elle ouvre la discussion sur la tenue des comptes. Il n'y a pas de commentaires à ce sujet. Elle remercie Mme Joëlle Monney, boursière.

La présidente ouvre la discussion sur la gestion.

**M. Sébastien Galliker** souhaite faire part de diverses remarques :

- Tout d'abord, concernant le rapport de gestion demandé par le conseil général et qui est de compétence municipale. Le rapport transmis contient des données détaillées des comptes mais, selon lui, son élaboration devrait davantage se porter sur les activités de la municipalité. En tant qu'instrument de communication, il devrait contenir des informations tel que la structure de la population et ses variations, les séances ordinaires ou extra-ordinaires, les principaux dossiers en cours, etc. Il prend en exemple les communes d'Avenches et de Payerne.
- Il remercie la boursière et la municipalité pour le point de situation sur la dette communale mais constate qu'il s'agit d'une fortune nette par habitant de CHF 1366.91.
- Il souligne qu'il manque 2 pages au bilan envoyé et se demande d'où survient le problème et si la commission de gestion avait le document complet.
- Pour les comptes, au chapitre 3 « données des bâtiments », les choix adoptés par l'ancienne municipalité en matière de coûts de l'entretien de l'école et du bâtiment communal dépassent le budget initialement prévu. Le compte 110 « administration » est lui en diminution. Mais, si ces deux rubriques sont mises en relation, il constate qu'il n'y a effectivement pas de baisse de charges en personnel.
- La commission de gestion indique des abus de vacances dans son rapport. M. Sébastien Galliker demande des précisions à ce sujet.

**Mme Lise Bettex, présidente**, reprend la parole et demande à la commission de gestion si celle-ci souhaite répondre.

La commission de gestion ne souhaite pas s'exprimer.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, répond qu'il prend note des commentaires afin d'étoffer le rapport de gestion dès l'année prochaine.

**Mme Joëlle Monney, boursière**, s'excuse pour les pages manquantes dans le bilan et indique qu'elle peut les mettre à disposition de suite.

**M. Sébastien Galliker** demande que ce document soit joint dans un prochain courrier à titre d'information.

**Mme Lise Bettex, présidente**, répond que les deux pages manquantes seront envoyées avec la liste des nouvelles nominations. Elle demande d'indiquer, si possible dans les plus brefs délais, toute lacune pouvant survenir lors de la convocation et transmission des documents.

**M. Alain Galliker** a une question concernant un prélèvement sur le fond du service du feu, compte 650.481.00. Il demande d'où provient ce fond.

**Mme Joëlle Monney, boursière**, répond qu'avant le fond était alimenté par les taxes pompiers. Depuis quelques années, le canton a repris à sa charge le compte défense incendie. Le solde de ce fond a servi à amortir les dépenses relatives à l'incident sur la borne d'hydrante au chemin de l'Ecrua.

La parole n'étant plus demandée, le préavis n°01/2020 est soumis au vote :

**1. « Accepter les comptes 2019 ainsi que le bilan au 31 décembre 2019 tels que présentés »**

Accepté à l'unanimité.

**2. « De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019 »**

Accepté à l'unanimité.

Le préavis n°01/2020 est donc accepté.

## **5. Informations de la Municipalité**

**Mme Anne-Michèle Enggist, municipale**, annonce que :

- Le PGA est toujours bloqué suite à un recours de quatre citoyens. Dans l'intervalle, les discussions se poursuivent avec le DTE.
- Ayant repris le dicastère des écoles, Mme Anne-Michèle Enggist a participé à de nombreuses visio-conférences de l'ASIPE, du CODIR et pour le collège de la Coulaz. Malgré les restrictions liées au COVID-19, les travaux de construction du collège de la Coulaz ont débuté en avril. Cette nouvelle école ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2021.
- La reprise des écoles, le 11 mai 2020, a demandé beaucoup de souplesse et de disponibilité de la part des employés communaux pour la mise en place du respect des normes de sécurité. La municipalité en profite pour les remercier.
- Lors du précédent conseil général, la municipalité a fait part de son intention d'adhérer au AISTBV (Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise). Les démarches sont poursuivies dans ce sens afin de présenter un préavis prochainement. Depuis la fin 2019, la municipalité travaille déjà avec ce service.

**M. Sébastien Galliker** demande si la collaboration avec le bureau technique de la commune de Corcelles a déjà cessé.

**Mme Anne-Michèle Enggist, municipale**, répond qu'à son arrivée à la municipalité en février 2020 des dossiers en cours avaient déjà été repris par l'AISTVB. Actuellement, le service est rémunéré au tarif horaire.

**M. Yves Mathis** demande quel est l'impact financier de travailler avec l'AISTVB par rapport au bureau de Corcelles.

**Mme Anne-Michèle Enggist, municipale**, répond que les coûts seront mentionnés dans le préavis mais qu'il est difficile de comparer car le panel des prestations de l'AISTVB est bien plus complet.

**M. Nicolas Pilet, municipal**, donne la synthèse de l'étude sur le bruit routier. Suite à une loi découlant de la loi fédérale sur la protection de l'environnement dans le domaine de la lutte contre le bruit, Missy entrain dans les paramètres pour l'ouverture de cette dite étude.

Suite à la proposition de M. Gaël Thévoz, une main courante a été posée au bâtiment communal.

Suite à la proposition de M. Claude Quillet, une main courante a été posée à l'église.

Suite à la demande de M. Gaël Thévoz concernant deux miroirs défectueux, un contact a été pris avec le propriétaire d'un des miroirs pour sa remise en état et le second sera remplacé.

**Mme Josette Blanc** demande s'il est possible de prévoir une rénovation de la cuisine de la grande salle.

**M. Nicolas Pilet, municipal**, explique que les classes fermeront bientôt et qu'il y aura probablement un projet global.

**Mme Madame Christelle Iff Thévoz, municipale**, annonce que la place de jeux est en cours de sécurisation.

**M. Laurent Morel, municipal**, souhaite donner un complément d'information au sujet de métabolites du chlorothalonil présents dans l'eau potable. La limite tolérée de 1 microgramme par litre est dépassée. L'ABV et les cantons de Vaud et Fribourg prennent le problème très au sérieux. Malgré une mesure de 2 mg/litre, les chimistes cantonaux ont estimé que cette eau restait potable. La limite de 1 mg/litre avait été définie, dans les années 80, car il s'agissait de la plus petite quantité décelable avec les moyens d'analyse qu'ils disposaient. Actuellement, des recherches sont en cours afin de déterminer à partir de quelle limite cette substance est nocive et quelle est la technique la plus efficace pour le traitement de l'eau.

**M. Laurent Morel, municipal**, annonce que le projet de la Petite-Glâne est à l'enquête jusqu'au 29 juin. Le délai d'opposition est ouvert. Selon le souhait des cantons, la mise à l'enquête s'est faite simultanément sur les quatre communes concernées. La municipalité a choisi de procéder à des échanges de terrains communaux avec les propriétaires plutôt que ceux-ci soient soumis à des procédures d'expropriation par le canton. Les discussions avancent et des conventions sont en cours d'analyse afin de pouvoir présenter un projet. Ce dossier sera soumis au législatif dans son ensemble, probablement en décembre 2020.

**M. Pierre Quillet** constate, après consultation de la mise à l'enquête, que la répartition des coûts pour la commune de Missy est de CHF 550 à 560'000.-. Ceci représente 11% de charges alors qu'un chiffre de 5% avait été avancé.

**M. Laurent Morel, municipal**, répond que, selon la clé de répartition des coûts qu'il possède, subventions déduites, la charge s'élèverait à environ 5.5%. Cependant, il n'a pas les indications mentionnées dans la mise à l'enquête et ne peut donner plus de précisions à cette séance.

**M. Pierre Quillet** s'interpelle également sur les 3 hectares de terrains échangés entre les propriétaires et la commune. Il pense que cette démarche est une bonne solution mais craint la charge d'entretien des berges, en plus de la perte de terrains communaux exploitables. Il trouve que les communes en amont et le canton se soustraient à ces divers problèmes.

**Mme Lise Bettex, présidente**, rappelle que le dossier étant complexe, il est difficile de le traiter lors de cette séance. Il serait préférable d'adresser un courrier à la municipalité afin d'avoir des réponses plus précises.

**M. Laurent Morel, municipal**, indique que les 3 hectares de berges englobés dans le projet resteront la propriété du domaine public du canton. Ainsi, le canton sera responsable de son entretien. Les communes en amont se déchargent effectivement du poids de ce dossier mais il est primordial d'entreprendre les travaux nécessaires pour prévenir des crues qui pourraient survenir sur la commune. Ce projet étant subventionné à 95% par le canton, tous les contribuables le financent en partie.

**M. Georges Gallaz** demande si par renaturation on entend également élargissement du cours d'eau.

**M. Laurent Morel, municipal**, confirme que le débit de l'eau va s'améliorer.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, remercie le conseil pour la confiance témoignée en acceptant les comptes 2019 et félicite Mme Joëlle Monney pour le travail accompli.

Il procède à un rapport d'activité depuis son entrée en fonction le 2 décembre dernier.

Il évoque les démissions au sein de la municipalité et le renouvellement de celle-ci, les remplacements dans diverses délégations, la nouvelle répartition des dicastères et la reprise des dossiers, les projets en cours et futurs. M. Olivier Thévoz tient à souligner la bonne collaboration au sein de l'équipe. Les derniers mois ont été rythmés par la crise du Coronavirus. Les méthodes de travail ont été revues afin d'assurer les tâches essentielles et la sécurité de chacun. Il remercie la société de jeunesse pour sa solidarité et sa disponibilité auprès des personnes les plus vulnérables. Un donateur anonyme a versé la somme de CHF 1000.- (5x CHF 200.-) pour la collectivité. Il le remercie et invite chacun à amener des propositions quant à l'utilisation de ce don.

Pour terminer, il indique une hausse de la cotisation à la COREB dès 2021. Cette augmentation est liée à l'engagement de personnel supplémentaire. La COREB joue un rôle moteur pour le développement de la Broye intercantonale. En tant que délégué communal à l'association des amis de l'église de Ressudens, il annonce que des travaux de rénovations seront prochainement mis à l'enquête. Pour rappel, l'église de Ressudens appartient pour un tiers à la commune de Missy.

## 6. Divers

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe la parole pour une proposition individuelle.

**M. Alain Galliker** souhaite revenir d'une autre manière sur les comptes 2019. L'analyse qu'il présente se base sur les comptes relatifs aux bâtiments communaux et les charges qui en découlent pour 2019. Pour l'entretien de six bâtiments, environ CHF 70'000.- ont été dépensés. Il tient à ouvrir une réflexion sur de futurs choix, notamment en matière de chauffage. Un concept énergétique de bâtiment permet de limiter les besoins en énergie d'une construction et de ses installations. Le canton de Vaud a édicté de nouvelles lois en matière énergétique. Actuellement, les bâtiments ne répondent pas à ces normes. Anticiper le renouvellement d'infrastructures, plutôt que de remplacer dans l'urgence, est une source d'économie et minimise l'impact écologique. M. Alain Galliker tient également à rappeler l'urgence climatique actuelle et les responsabilités vis-à-vis des futures générations.

**M. Claude Quillet** rend attentif à l'importance du respect des coûts concernant le dossier de la Petite-Glâne. Il aimerait savoir s'il est vrai que le sponsoring servira à réduire les coûts des communes fribourgeoises puisqu'elles ne bénéficient pas d'autant de subventions cantonales que les communes vaudoises. M. Claude Quillet demande s'il est prévu de mettre des réserves sur les collecteurs d'eau claire qui remontent dans la Glâne lors de la mise à l'enquête.

**M. Laurent Morel, municipal**, prend note de la proposition de mettre des réserves sur les collecteurs d'eau. Il répond qu'actuellement les communes de St-Aubin et Vallon ont demandé au Conseil d'Etat d'aligner leur subvention au canton de Vaud (soit à 95% ou lieu de 80%). Elles attendent une réponse. La clé de répartition du fond d'environ CHF 1'000'000.- n'est pas encore totalement définie.

**M. Georges Gallaz** aimerait savoir à quoi en le projet de l'Éparse.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, répond que, le 5 mars dernier, a eu lieu l'assermentation des délégués et que la commune est représentée par M. Laurent Morel. Les statuts ont été acceptés par toutes les communes il y a déjà un an. Il suppose que le processus a pris du retard suite à la pandémie.

**M. Michel Rossel** aborde le sujet du bruit émanant de la route, notamment à cause des gendarmes couchés. Lorsque des véhicules à remorques passent ces obstacles sans ralentir suffisamment, le bruit est conséquent. Si un tapis anti-bruit devait être posé, il propose d'enlever les gendarmes couchés qui sont aussi gênant pour les tracteurs.

**M. Nicolas Pilet, municipal**, répond qu'une étude du bruit a débuté mais qu'il n'y a actuellement pas d'intention de poser un tapis anti-bruit. L'analyse se poursuit avec des professionnels.

**M. Gaël Thévoz** remercie pour l'accomplissement de ses dernières requêtes. Il demande des précisions quant à la réglementation communale des feux.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, rappelle que la destruction d'ordures par le feu est interdite.

**Mme Lise Bettex, présidente**, ajoute qu'il y a des lois cantonales à ce sujet et qu'au niveau communal, les directives se trouvent dans le règlement de police.

**Mme Anne-Michèle Enggist, municipale**, rappelle qu'une parution a déjà été faite dans le « Crieur public ». Malheureusement si ce n'est pas respecté, il faut avertir la police. Le règlement de police n'est volontairement pas en lien sur le site internet communal car il doit être revu.

**M. Sébastien Galliker** a aussi entendu que le sponsoring concernant la Petite-Glâne serait destiné à compenser la différence de subventionnement entre vaudois et fribourgeois. Si la situation devrait être telle, il rappelle que les contribuables vaudois ont payé des impôts afin de pouvoir subventionner certains projets et qu'il n'y a donc pas de raison qu'un tel compromis soit accordé.

Il demande ce qu'il est advenu du remplacement au poste de secrétaire communale puisqu'une annonce était parue dans la presse.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, répond que l'engagement de personnel est du ressort de la municipalité.

**M. Bernard Thévoz** trouve qu'il règne un certain désordre à la place de dépôt des déchets verts.

**M. Laurent Morel, municipal**, confirme qu'il faudrait trouver une solution car ce n'est pas possible de surveiller cette zone. La municipalité est en réflexion à ce sujet.

**M. Aurélien Karg** a pris note que Mme Anne-Michèle Enggist reprend les délégations à l'ASIPE et au CODIR. Il demande si la municipalité a prévu de nommer quelqu'un pour la place vacante à la délégation fixe.

**Mme Anne-Michèle Enggist, municipale**, annonce que la commune sera représentée par Mme Christelle Iff Thévoz à l'assemblée intercommunale.

**M. Sébastien Galliker** souhaite revenir sur son intervention au sujet du poste de secrétaire municipale. Il demande à la municipalité comment elle juge l'image donnée de la commune de Missy et quel était le coût de cette manœuvre alors que la situation est inchangée.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, répond que le coût s'élève au prix de l'annonce dans le journal.



La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion et rappelle les décisions prises. Elle remercie la municipalité pour leur collaboration à la préparation de cette séance et toutes les personnes qui ont aidé à la mise en place de la salle. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 6 octobre.

Pour terminer, **Mme Lise Bettex, présidente**, rappelle les activités de la société de jeunesse en remplacement de leur fête. Elle annonce qu'un tout-ménage sera envoyé concernant la fête nationale.

Après avoir donné les indications de sortie, **Mme Lise Bettex, présidente**, remercie chacun pour sa présence et clôt la séance à 21h43.

## POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 23 juin 2020

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



B. Wolf